

Communiqué de presse - **embargo au jeudi 26 septembre 2019 à 19 heures 30**

Fusion du Grand Fribourg

Une offensive conjointe pour la mobilité et l'emploi

La fusion du Grand Fribourg est une chance pour agir sur l'engorgement du trafic et le manque de nouveaux emplois, deux des plus grandes faiblesses du centre cantonal. L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg propose à l'Etat de Fribourg de mener une offensive conjointe pour la mobilité et pour l'emploi. S'agissant de la fiscalité, le groupe de travail «Finances» précise sa fourchette à la baisse : le taux d'impôt de la commune fusionnée, qui sera la troisième ville de Suisse romande, oscillera entre 70 et 73 centimes par franc versé à l'Etat.

Grand Fribourg, le 26 septembre 2019 – La fusion du Grand Fribourg est un levier pour agir sur deux des plus grandes faiblesses du centre cantonal : l'engorgement du trafic et le manque de nouveaux emplois. Dans le cadre de la demande d'aide complémentaire de l'Etat à la fusion dont ils ont la charge, le groupe de travail «Finances» et le Comité de pilotage de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg proposent au Conseil d'Etat de mener une offensive conjointe dans ces deux domaines. Une telle action concertée est dans l'intérêt de tout le canton de Fribourg, qui pâtit depuis des décennies de la paralysie du trafic aux abords de sa capitale. De même, le canton ne peut pas profiter pleinement du potentiel de son moteur économique principal, bridé par le manque récurrent de terrains stratégiques pouvant accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Investissements de 300 millions de francs dans la mobilité

L'action à mener dans le domaine de la mobilité doit permettre d'améliorer significativement l'attractivité des transports publics (lire le descriptif «Mobilité : agir sur l'infrastructure et les prix»). Avec une part modale des transports ne dépassant pas les 19% malgré tous les efforts entrepris, le Grand Fribourg est très loin des 35% affichés par des villes comme Berne ou Zurich: les personnes ne sont pas incitées à prendre un bus si ce dernier n'avance pas plus vite que les voitures dans les bouchons. Un investissement de 300 millions de francs permettra d'offrir à la population une infrastructure de transports publics et de mobilité douce attractive. L'objectif est d'assurer, à l'horizon 2026, une cadence toutes les 7,5 minutes sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée et la faculté pour l'utilisateur de relier n'importe quel point du réseau urbain en moins de quinze minutes. Cela passe par une extension de la zone 10 à l'ensemble du périmètre du Grand Fribourg.

Prise en charge d'abonnements pour les jeunes et les seniors et réduction du prix du ticket

L'offensive porte aussi sur les prix des transports publics pour renforcer l'attractivité de ceux-ci, et ce dès l'entrée en vigueur de la fusion, en 2022. Le comité de pilotage et le groupe de travail «Finances» proposent une modification du financement du trafic urbain, actuellement étudiée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Dans ce nouveau modèle, la commune fusionnée déplace son effort financier de l'indemnisation du trafic urbain à la prise en charge d'abonnements pour les jeunes en formation et les seniors. Ce transfert permet d'offrir les transports publics à ces deux groupes, sans occasionner de coût supplémentaire pour la commune. Il faut pour cela que l'Etat maintienne sa contribution financière au même niveau qu'aujourd'hui – pour lui aussi, l'opération est donc financièrement neutre. Le projet comprend en outre une réduction du prix du ticket.

Equipement du secteur stratégique de Bertigny

Au niveau de l'emploi, le diagnostic est largement connu : le canton de Fribourg affiche le plus important solde de travailleuses et travailleurs pendulaires de Suisse romande (plus de 24'000 personnes en 2016). La création de nouveaux emplois dans le Grand Fribourg est une priorité et elle passe par la mise à disposition de terrains stratégiques pour de nouvelles entreprises. Pour le comité de pilotage, le groupe de travail «Finances» et le groupe de travail «Développement», la zone de Bertigny est idéalement située à cette fin. Ils proposent au Conseil d'Etat de consacrer 20 millions de francs à l'équipement des terrains, sur une superficie de 10 hectares.

La fusion, condition essentielle à la réussite

La fusion du Grand Fribourg est une condition essentielle à la réussite de cette offensive pour la mobilité et pour l'emploi. Une commune fusionnée offre l'opportunité de lever les obstacles posés actuellement par le morcellement des centres de décisions et d'accroître la rapidité de la mise en œuvre des mesures. En créant une nouvelle commune, la population pourrait par ailleurs garantir une égalité de traitement entre toutes les localités au niveau de l'offre en transports publics et en pistes cyclables. Elle s'assurerait aussi que les bienfaits engendrés par l'installation de nouvelles entreprises profitent à l'ensemble de la population fribourgeoise.

Un taux d'impôt entre 70 et 73%

Le groupe de travail «Finances» a finalisé son rapport et actualisé sa planification financière, en fonction de la nouvelle fiscalité des entreprises décidée aux niveaux suisse et fribourgeois, des comptes 2018 des communes et de tous les paramètres connus à ce jour. Les contours d'une fiscalité attractive se dessinent pour le Grand Fribourg, qui deviendrait la troisième ville de Suisse romande. Annoncé entre 70 et 78% ce printemps, le taux oscille désormais entre 70 et 73% – il sera fixé de façon définitive d'ici à la mi-2020, une fois que les éléments en suspens auront été clarifiés (lire le descriptif «Finances : une fiscalité attractive se dessine»). Le groupe de travail «Finances» propose de fixer le taux de la contribution immobilière à 2,5‰ de la valeur fiscale (la moyenne des communes du périmètre est à 2,7‰), et d'assujettir les bâtiments du canton à cette taxe, dont ils sont actuellement exemptés.

Pour plus d'informations :

- Carl-Alex Ridoré, président de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, 026 305 22 26
- Christian Vorlet, président du groupe de travail «Finances» de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, 079 292 01 52